

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;  
Vu le Code de la Route ;  
VU le Code Général des Collectivités Locales ;  
Dans le cadre de l'**AQUATHLON** organisée par le **TRIATHLON CLUB DES WEPES**, rue Thirion et Ferron ;  
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes mesures pour assurer la commodité et la sécurité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération ;

Stationnement, Circulation  
n° 8.3.061/2023

## A R R E T O N S

### ARTICLE 1 :

Le **dimanche 12 mars 2023 de 13h00 à 16h00**, le stationnement de tout véhicule sera interdit et considéré comme gênant rue Thirion et Ferron sur les places de parking le long du Château de la Pierrette au Clos du Pont de l'Abbaye.

### ARTICLE 2:

Les barrières seront déposées par les services municipaux (le 10 mars 2023) et la mise en place des barrières se fera par le **TRIATHLON CLUB DES WEPES**.

### ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,  
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,  
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale,  
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Haubourdin, le vendredi 10 février 2023



Pour Le Maire,  
L'Adjoint Délégué

  
Sébastien DEGARDIN